

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **38**
Nombre de représentés : **10**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_018_CC_18
Convention de partenariat relative à la lutte contre l'érosion des sols et la prévention des coulées de boues pour la protection des sols agricoles et la préservation du récif frangeant de la commune de Saint-Leu

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irhad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_018_CC_18 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS ET LA PRÉVENTION DES COULÉES DE BOUES POUR LA PROTECTION DES SOLS AGRICOLES ET LA PRÉSERVATION DU RÉCIF FRANGEANT DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU

Le Président de séance expose :

En 2018, les précipitations issues des systèmes dépressionnaires Berguitta et Fakir ont occasionné des ravinements, inondations, micro-affaissements ou micro-glissements de terrains avec des coulées de boue qui ont généré des dégâts importants aux cultures et au centre-ville, ainsi que la destruction du récif corallien à certains endroits.

Ces événements ont permis de mettre en avant la nécessité d'agir d'amont en aval de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire sur ce sujet aux causes multifactorielles :

- Gestion des eaux pluviales,
- Protection contre les inondations,
- Aménagements fonciers,
- Pratiques agricoles,
- Aménagements urbains....

Des diagnostics conduits entre 2019 et 2021 sur le bassin versant élargi de la Ravine du Cap et le réseau hydrographique qui en découle ont permis de préciser les principaux secteurs affectés par les érosions, d'identifier les principales causes amplifiant ces phénomènes et de définir un plan d'actions visant à la protection des sols contre l'érosion et à limiter les coulées de boues en tout cas celles principalement issues des pratiques humaines et notamment agricoles.

Cette problématique transversale qui doit tenir compte de l'aménagement des bassins versants apparaît comme prioritaire afin de préserver le récif corallien de la Commune de Saint-Leu tout en mettant en place des mesures adaptées permettant de concilier la protection de l'environnement et le développement des activités humaines et agricoles.

Ainsi, l'Etat, le Conseil Départemental, le TCO et la Commune de Saint-Leu ont décidé d'apporter leurs concours de façon partenariale et complémentaire par le biais d'une convention, pour mobiliser l'ensemble des outils techniques, financiers et réglementaires disponibles pour la mise en œuvre de mesures dans toutes ses composantes :

- Sociale,
- Agricole,
- Environnementale,
- Aménagement du territoire,
- Aménagement des infrastructures de desserte et de gestion des eaux pluviales
- Animation territoriale...

En ce qui concerne le Territoire de la Côte Ouest, il s'agirait notamment :

- D'apporter l'appui de ses services à la mise en œuvre du plan d'actions,
- D'apporter son concours technique dans le cadre de ses compétences statutaires.

Les parties prenantes conviennent d'un partenariat d'une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention. A l'issue de cette période, les partenaires examineront la possibilité d'une reconduction. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/03/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le Président ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention relative aux modalités de partenariat entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Réunion, le TCO et la Commune de Saint-Leu dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols ;

- AUTORISER le Président ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président